

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 26 SEP 2018

ID : 056-215601162-20180926-2018_213_24_AG-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOCMARIAQUER

**Arrêté d'enquête publique en vue du déclassement
d'une portion de voie communale à Kerlavarec et de
désignation d'un commissaire-enquêteur**

N° 213/24-2018 AG

Le Maire de la commune de Locmariaquer

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Vu la délibération n°2018-4-10 décidant la réalisation d'une enquête publique pour le déclassement d'une portion du domaine public communal à Kerlavarec

Considérant le projet de déclassement d'une portion de voie sise à Kerlavarec

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative au projet de déclassement d'une portion de voie communale sise à Kerlavarec en Locmariaquer aura lieu sur le territoire de la commune de Locmariaquer du Jeudi 18 octobre au Lundi 05 novembre 2018 inclus ;

Article 2 : Monsieur Gérard JAN, Cadre de la SNCF en retraite, demeurant 18 impasse Toul Bragne 56510 ST-PIERRE-QUIBERON est désigné comme Commissaire-enquêteur ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Locmariaquer pendant toute la durée de l'enquête, du 18 octobre au 05 novembre 2018 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9 à 12 heures, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ;

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Locmariaquer, les observations du public, le jeudi 18 octobre 2018 de 14 à 17 heures, puis le lundi 05 novembre 2018, dernier jour de l'enquête, de 14 à 19 heures ;

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Locmariaquer avec ses conclusions ;

Article 6 : La délibération à suivre du Conseil municipal et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée,

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie et sur le site du projet de déclassement au plus tard quinze huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de LORIENT et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à LOCMARIAQUER, le 26 septembre 2018

**Le Maire,
Michel JEANNOT**

